



Luxembourg, le 18 MAI 2017

Monsieur le Ministre aux Relations avec le  
Parlement

LUXEMBOURG

**Concerne :** *Question parlementaire n°2951 du 2 mai 2016 de Madame la  
Députée Diane ADEHM et Monsieur le Député Gilles ROTH*

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse de mon département à la question  
parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Félix BRAZ  
Ministre de la Justice

**Annexe**

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Justice à la question parlementaire n°2951**

**des honorables députés Diane ADEHM et Gilles ROTH**

La question des honorables députés se rapporte à l'alerte à la bombe au Centre commercial City Concorde en date du 27 avril dernier.

L'enquête sous la direction d'un juge d'instruction et en collaboration avec la police judiciaire française a permis de rassembler des éléments de preuve concordants que les cinq fausses alertes téléphoniques à la bombe (4) respectivement à l'empoisonnement (1) – 23 mars Utopolis et Auchan au Kirchberg – 8 avril City Concorde à Bertrange (menace d'empoisonnement) – 20 avril Globus à Bettembourg – 27 avril City Concorde à Bertrange – 30 avril Gare CFL à Luxembourg, sont le fait d'un seul auteur.

L'auteur présumé de ces appels est un homme, âgé de 56 ans, de nationalité luxembourgeoise, déjà condamné au Luxembourg. Il est en train de purger en France, une peine de prison jusqu'au courant de l'année 2019.

Le Ministre de la Sécurité intérieure , en raison de ses fonctions, peut légitimement fournir au public des informations portant sur des faits qui ont troublé l'ordre public au Luxembourg.

En ce qui concerne la question d'une éventuelle violation du secret de l'instruction, il n'appartient pas au Ministre de la Justice d'apprécier si des faits précis relèvent d'une éventuelle qualification pénale alors que cette mission incombe aux seules autorités judiciaires.